

## Quels documents doit contenir mon dossier de regroupement familial pour rejoindre un Belge ?

Mise à jour : Mercredi 20 décembre 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Pour que votre dossier soit complet, vous devez déposer les documents suivants:

- votre passeport ou **carte d'identité** ;
- une copie de la **carte d'identité du Belge** que vous rejoignez ;
- la preuve du **lien de parenté, d'alliance ou du partenariat** (et la preuve d'une relation stable et durable en cas de partenariat enregistré conformément à une loi) ;
- une copie de votre **acte de naissance** (dans certains cas) ;
- **pour les enfants de plus de 21 ans**, la **preuve qu'ils sont à charge** du Belge ;
- éventuellement, la **preuve du droit de garde** ou l'**accord** de l'autre parent **pour les enfants du conjoint ou partenaire**.

**Comme vous rejoignez un Belge**, vous devez apporter d'autres documents encore:

- la preuve que le Belge a un **logement décent** ;
- la preuve que le Belge a une **assurance- maladie** qui couvre les risques en Belgique ;
- la preuve que le Belge accompagné ou rejoint dispose de **moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants**.

Cette condition des revenus **ne s'applique** pas:

- si la personne rejointe est un enfant mineur belge ;
- si la personne qui rejoint est un enfant mineur.

D'**autres documents** sont parfois nécessaires, en fonction de votre **lien familial**.

Pour plus d'informations, voyez le site de [l'Office des étrangers](#).

Si vous introduisez votre demande dans votre pays d'origine, vous devez déposer le **formulaire de demande de visa** complété et signé et un **document de voyage** dans lequel un visa peut être apposé.

**La plupart des actes d'état civil étrangers** (actes de naissance, de mariage, etc.) **doivent être légalisés** d'abord par les autorités nationales compétentes, puis par l'ambassade de Belgique.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

Articles 50 et suivants de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement du territoire.

#### Les documents types

Schéma explicatif : Regroupement familial entre un européen et un membre de sa famille européen

Schéma explicatif : Regroupement familial entre un Belge et un non-européen

Schéma explicatif : Regroupement familial entre un européen et un étranger non-européen

Formulaire de demande de visa long séjour

